

LA MEILLEURE GARANTIE KILOMÉTRIQUE DE L'INDUSTRIE

MICHELIN^{MD} X^{MD} LINE ENERGY Z

Modalités* :

Valide uniquement pour les pneus X^{MD} Line Energy Z pour essieu directeur de MICHELIN^{MD}. Applicable à un maximum de 20 pneus par point de livraison/client. Valide pour les pneus sur essieu directeur en application longue distance uniquement. Le camion doit parcourir un minimum de 200 000 km par année. Vous devez avoir au moins deux camions similaires, opérant dans des conditions similaires, à des fins de comparaisons. Applicable uniquement aux pneus sur essieu directeur du concurrent principal disponible sur le marché en date du 31 décembre 2015. La garantie est basée sur une comparaison entre le pneu concurrent et le pneu sur essieu directeur X^{MD} Line Energy Z de MICHELIN^{MD}, une preuve d'achat avec date et prix d'achat pour le pneu concurrent et une autre pour le pneu sur essieu directeur X^{MD} Line Energy Z de MICHELIN^{MD} sont exigées. La réclamation doit être suffisamment documentée pour déterminer le kilométrage de retrait et la profondeur de sculpture restante du pneu concurrent et du pneu X^{MD} Line Energy Z de MICHELIN^{MD} sur essieu directeur. La garantie sera payée sous forme de crédit et correspondra à deux fois la différence entre le prix d'achat du pneu concurrent et le pneu X^{MD} Line Energy Z de MICHELIN^{MD}. Une note de crédit sera émise et toute la documentation doit être validée par un représentant Michelin. Toute exclusion à la garantie de qualité MICHELIN^{MD} continue de s'appliquer. Voyez la garantie pour plus de détails. La garantie s'applique au pneus X^{MD} LINE ENERGY Z des dimensions suivantes: 11R22.5, 275/80R22.5, 11R24.5 et 275/80R24.5. Michelin se réserve le droit de modifier ou de discontinuer ce programme en tout temps pour quelque raison que ce soit sans préavis. Toutes les réclamations doivent être faites avant le 31 décembre 2022. Voyez votre détaillant Michelin local, votre représentant ou encore visitez le site www.michelintruck/fr_CA.com pour plus de détails.



Procédure de réclamation :

Marque du pneu / sculpture	Nombre de pneus	Date d'achat	Prix d'achat	Kilométrage à la pose	Kilométrage de retrait	Profondeur de sculpture restante	Différence prix d'achat	MICHELIN [®] X LINE ENERGY Z % avantage kilométrique
X ^{MD} LINE ENERGY Z de MICHELIN ^{MD}								
								%
								%
								%
								%

Veuillez joindre une preuve d'achat et le registre kilométrique.

PAYABLE À : _____ DATE : _____

_____ x _____ = \$

NOMBRE DE PNEUS DIFFÉRENCE DE PRIX x 2

NOM DU REVENDEUR : _____

NO POINT DE FACTURATION : _____

NO POINT DE LIVRAISON : _____

NOM DU REPRÉSENTANT MICHELIN : _____

N-NUMBER DU REPRÉSENTANT MICHELIN : _____

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT MICHELIN : _____



www.michelintruck.com/fr_CA

MICHELIN NORTH AMERICA, INC., Greenville, Caroline du Sud, États-Unis
MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC., Laval, Québec, Canada

Un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.
© 2021 MAN(C). Tous droits réservés. Pdf seulement (06/21)



MICHELIN